

# **Compte Rendu**

## **Conseil Municipal du 29 Novembre 2019**

### **SÉANCE DU 29/11/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 29 novembre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Apinac, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil Municipale « Mairie 42550 APINAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22/11/2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Pierre CARRE, Michel BOURGIN, René SUCHET, Roger VIGNAL, Stéphane BARRALLON, Michelle FAURE, Alcide CROS, Séverine JASSERAND

**Excusés:** Roger BOYER, Jeannine SUCHET, Perrine ACHARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Séverine JASSERAND** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter une délibération concernant le renouvellement de la convention de prêt d'un local communal pour le groupe de musique NOODY qui est arrivée à expiration (la demande est arrivée après la convocation du CM).

Contre : 0

Pour : 8

Abstention : 0

### **1 - : Approbation du compte rendu du 18/10/2019**

Le compte rendu du conseil municipal du 18/10/2019 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Délibération pour demande de subvention auprès du département pour enveloppe territorialisée 2020 :**

Au cours du dernier conseil municipal, nous avons voté une demande de subvention auprès du conseil départemental pour le remplacement des fenêtres de la maison communale.

Le remplacement total des fenêtres de l'ERA était prévu en 3 fois.

Une première tranche qui a été faite cette année, une seconde sur 2020 avec demande de subvention au conseil départemental et une troisième pour 2021 avec demande de subvention au conseil régional. Le remplacement des fenêtres et des portes de la salle des fêtes était prévu dans ces demandes. Après réflexion, nous avons pensé que le remplacement des portes

et fenêtres de la salle des fêtes pouvait être différé compte tenu de leur état, elles seront juste repeintes.

Cette année nous avons remplacée plus de fenêtres que prévu dans le projet initial de la dernière municipalité, ce qui fait que ce qui reste à faire passe dans le coût du projet 3. On intégrera donc la tranche 2 avec la tranche 3 pour un coût de 23329,20€. La demande de subvention de la région est sélectionnée pour un montant de 12500€.

Je vous propose de reporter la demande territorialisée faite auprès du CD pour les fenêtres, sur la réfection de la façade de L'ERA côté SDF. Le coût des travaux s'élève à 19 950€ HT soit 23940€ TTC.

Contre : 0

Pour : 8

Abstention : 0

**3 – Délibération pour approuver une convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique:**

Le SIEL Territoire d'Energie Loire qui est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz et de bois, propose d'élargir l'objet du groupement actuel à toute énergie d'une part et à tout organisme public du département d'autre part.

Considérant les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergie(s) et que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE entrent dans le le groupement au libre choix de la commune et que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel à cotisation conformément à la convention de groupement Monsieur le Maire propose :

L'adhésion à l'achat d'électricité

L'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées

l'approbation de la convention de groupement d'achat modifiée

l'autorisation de signer la dite convention ainsi que toutes les pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Contre : 0

Pour : 8

Abstention : 0

**4 - Délibération pour approbation de la convention Ecole Notre Dame de Lorette :**

Jusqu'à l'année dernière la demande de participation financière était faite et perçue par la commune de St Pal qui finance l'établissement de notre Dame de Lorette par une subvention. Nous sommes intervenus auprès de la commune de St Pal pour faire directement avec l'école une convention comme avec l'OGEC de St Bonnet, avec justificatifs des élèves scolarisés, coûts de fonctionnement de l'école divisé par le nombre d'élèves, afin de payer le juste prix incombant à la commune.

Contre : 0

Pour : 8

Abstention : 0

## **5 - Délibération pour mutualisation du coût de "point de secours hélicopté"**

Mutualisation du coût d'installation et de fonctionnement du point de secours hélicopté entre les communes de Merle-Leignec, Estivareilles et Apinac, installé sur le terrain de foot de la commune d'Estivareilles.

Le coût est de 3 000€ HT, Loire Forez donne une subvention de 1 375€, ainsi il reste à charge 1 625€.

On ramène cette charge à l'habitant.

Estivareilles : 702 habitants

Merle-Leignec : 327 habitants

Apinac : 427 habitants

Coût pour :

- Merle-Leignec : 366.24€
- Estivareilles : 783.48€
- Apinac : 475.28€

Il y aura un coût d'entretien annuel de 250€ qui sera divisé par le nombre d'habitants.  
Soit des frais d'entretien de 93€.

Cette convention entre Estivareilles, Merle-Leignec et Apinac est de 3 ans avec tacite renouvellement.

Contre : 0

Pour : 8

Abstention : 0

## **6 - Renouvellement de la convention de prêt d'un local communal pour le groupe de musique NOODY**

La convention initiale était prévue pour 1 an afin d'en tester le bon fonctionnement, comme c'est le cas, Monsieur le Maire propose de la renouveler pour 3 ans.

Contre : 0

Pour : 8

Abstention : 0

## **7 - Questions diverses**

- Demande de la Chapelle en Lafaye pour récupérer les 3 jeux démontés du jardin public.
- Achat d'une Marianne
- Point sur les travaux de la commune.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22H15

Le Maire,  
Pierre CARRE